UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Faculté des sciences humaines

Département de Philosophie

Plan de cours

PHI4357-10

BIOÉTHIQUE

Horaire : Lundi 9 h 30 – 12 h30
Session : Automne 2015
Responsable: Noureddine Mouelhi
Bureau: W-5235
Courriel : mouelhi.noureddine@uqam.ca

Description selon l'annuaire

Ce cours présente les divers courants bioéthiques, les problèmes classiques de ce champ de réflexion (avortement, euthanasie, etc.), ainsi que les débats suscités par les innovations médicales récentes (diagnostics génétiques, techniques procréatives, greffes, etc.). Il pourra aussi porter sur l'analyse des modes d'institutionnalisation de la bioéthique et de leurs incidences politiques. En plus d'initier les étudiants aux différentes formes de contrôle normatif et juridique de l'expérimentation médicale, il abordera des problèmes spécifiques liés à des notions cardinales en bioéthique, comme le consentement libre et éclairé, la dignité des personnes, l'évaluation des risques, l'eugénisme, la médecine d'amélioration, etc.

Présentation

Nous accordons une grande valeur, comme individus et comme collectivité, à la vie et au bien-être physique, à la santé et à la diminution de la douleur, si bien que le développement de la médecine et des soins de santé occupe depuis un siècle une place considérable dans notre société. C'est sans doute pour cette raison que la bioéthique fut la première « éthique sectorielle » à apparaître. Cela exprime à quel point l'éthique est sollicitée dans ce domaine.

La bioéthique ne se limite pas aux problèmes vécus et solutionnés par les professionnels de la santé: elle s'étend aussi aux «débats de société» à propos du système public des soins de santé. Ces dernières questions rejoignent des interrogations fondamentales souvent plus anciennes que la bioéthique, mais dont elle s'occupe désormais: ce sont des questions philosophiques, comme celle de la définition et de la valeur de la vie ou celle des limites à sa transformation par la technique médicale.

Le mot «bioéthique» réfère à l'ensemble des problèmes moraux du secteur de la santé. L'apparition du terme est récente; il a été forgé à la fin des années 60 par un spécialiste américain du cancer, Van Rensselaer Potter. Pour lui, la bioéthique devait être une nouvelle sagesse, «la connaissance permettant d'utiliser la science pour le bien social, à partir d'une connaissance réaliste de la nature biologique de l'homme et du monde vivant»; elle devait aussi être une éthique du vivant dans son ensemble, le vivant humain aussi bien que le vivant non humain, l'environnement. Mais très rapidement le terme «bioéthique» a été réservé au seul secteur du vivant humain, si bien que celui de l'environnement a développé sa propre «éthique sectorielle». Le projet de Potter consistant à faire le pont entre les sciences et les valeurs demeure pourtant aujourd'hui un des défis de la bioéthique.

CONTENU DU COURS

Introduction:

Éthique, éthique sectorielle et bioéthique.

Première partie: Démarche et argumentation en éthique

A. Les différentes sortes d'argumentation :

1. 1. L'intuitionnisme
2. 2. Le naturalisme (empirisme) et ses limites
3. 3. L'émotivisme
4. 4. Le prescriptivisme
5. L'approche dite des bonnes raisons

B. La démarche éthique :

. L'expérience éthique et la problématisation
. La délibération et la décision
. La justification et l'argumentation
. Le désaccord moral et le dialogue

Deuxième partie: De la technoscience à la bioéthique :

- La technoscience contemporaine
- L'éthique de la recherche scientifique
- L'éthique publique de l'évaluation des nouvelles technologies (le principe de la preuve et le principe de précaution)
- La médecine, la biomédecine et le biopouvoir
- L'éthique en médecine et en soins infirmiers
- Les principes moraux d'autonomie et de bienfaisance
- Déontologie et codes
- L'éthique pour le système de santé publique
- Les libertés individuelles et leurs limites

Troisième partie: Études de cas

- L'aide à mourir (la nouvelle loi au Québec)
- L'avortement
- Les techniques de reproduction
- L'expérimentation médicale
- L'affaire Sue Rodriguez
- L'affaire Latimer
- L'affaire Baby M.
- Le cas des OGM
- Le clonage humain
- L'éthique animale

Conclusion : Questions philosophiques : l'Humain, une personne ou un être vivant?

- L'impact de la technoscience
- Le statut moral de l'être humain
- Les trois conceptions : vitaliste, relationnelle et développementale
- Une éthique du respect de la vie

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Exposés magistraux.
Travaux de recherche en groupe.
Séminaires.
Présentations audio-visuelles.

ÉVALUATION PROPOSÉE

1. Un examen de mi-session (septième semaine) portant sur le contenu du cours et sur un bloc de lectures obligatoires (à préciser en classe) 25%
2. Une activité de recherche en groupe (2 ou 3 personnes) 25%
3. Participation aux séminaires 15%
4. Un examen de fin de session 35%

BARÈME DE NOTATION

A+ 4.3 90% - 100%
A 4.0 85% - 89%
A- 3.7 80% - 84%
B+ 3.3 77% - 79%
B 3.0 73% - 76%
B- 2.7 70% - 72%
C+ 2.3 65% - 69%
C 2.0 60% - 64%
C- 1.7 57% - 59%
D+ 1.3 54% - 56%
D 1.0 50% - 53%
E 0.0 0% - 49%

TRAVAIL REQUIS HORS CLASSE

A- La lecture préalable des textes et des chapitres est requise avant chaque cours.

B- Chaque étudiant et chaque étudiante doit procéder aux révisions d'usage avant chaque cours.

Livre obligatoire: Mouelhi&Duhamel; Éthique: histoire, politique, application (chapitre: 1; 2; 8; 9; 11; 12) Morin Éditeur, 2001

Informations importantes

INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE :

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique :

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.
La liste non limitative des infractions est définie comme suit :
· la substitution de personnes ;
· l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
· la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
· l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
· la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
· l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
· l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
· la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
· la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions relatives à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

www.integrite.uqam.ca

Politique no 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel : 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées. 2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude. 3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées. 4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés. 5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel. 6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. 7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue. 8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée. Pour plus d'information : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

BIBLIOGRAPHIE

ALBERONI, Francesco, La morale, Paris, Presses Pocket, 1997.

BALAUDÉ, J.-F., Les théories de la justice dans l'Antiquité, Paris, Nathan, 1996.

BAUDOUIN, Jean-Louis, Éthique de la mort et droit à la mort, Paris, PUF, 1993.

BÉGIN, Luc, Georges A. LEGAULT et Louis RACINE, Éthique et ingénierie, Montréal, McGraw-Hill,1997.

BLONDEAU, Danièle (dir.), Éthique soins infirmiers, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1999.

B**oss**, Gilbert, John Stuart Mill: induction et utilité, Paris, Presses universitaires de France, 1990 (Collection Philosophies, 28).

BOTTE, Pierre, Pour une éthique de la santé publique dans une société vieillissante, Montréal, Fides, 1997.

DELATTRE, Miche, Le devoir, Paris, Quintette, 1991 (Philosophie, 20).

DIOGÈNE LAËRCE, Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres [début 3e siècle], Paris, Garnier-Flammarion, 1980.

DODD, C. H., La morale de l'Évangile, Paris, Plon, 1979.DURAND, Guy, La bioéthique. Nature, principes, enjeux, Montréal, Fides, 1989.

DUMONT, François, L'intégrité scientifique en zone grise, Québec, Les Éditions Deslandes, 1997.

DURAND, Guy, La bioéthique. Nature, principes, enjeux, Montréal, Fides, 1989.

GAUTHIER, René-Antoine, La morale d'Aristote, Paris, PUF, 1973.

HAYMAN, Ronald, Nietzsche : les voix de Nietzsche, traduit de l'anglais par C. Cler, Paris, Gallimard, 2000 (Coll. Les grands philosophes).

HOTTOIS, Gilbert, Le paradigme bioéthique. Une éthique pour la technoscience, Montréal, ERPI et Bruxelles, De Boeck, 1990.

HOTTOIS, Gilbert et Marie-Hélène PARIZEAU (dir.), Les mots de la bioéthique. Un vocabulaire encyclopédique, Montréal, ERPI, 1993.

HUME, David, Enquête sur les principes de la morale [1751], traduit de l'anglais par P. Baranger et P. Saltel, Paris, Garnier-Flammarion, 1991.

JONAS, Hans, «Technologie et responsabilité. Entretien avec Hans Jonas», Esprit, 42 no 8 (1974).

KANT, Emmanuel, «Projet de paix perpétuelle» [1795], «Sur un prétendu droit de mentir par humanité» [1797], dans Oeuvres philosophiques. Tome III: Derniers écrits, Paris, Gallimard, 1986 (Bibliothèque de La Pléiade).

Malherbe, Jean-François, L'incertitude en éthique, Montréal, Fides, 1996.

MILL, John Stuart, Autobiographie [1870], traduit de. Villeneuve, Paris l'anglais par G, Aubier, 1993.

MOULIN, Suzanne, Contrôler la science? La question des comités d'éthique, Montréal, ERPI et Bruxelles, De Boeck, 1990.

NIETZSCHE, Friedrich, La généalogie de la morale [1888], traduit de l'allemand par C. Heim, Paris, Gallimard, 1992.

P**arent**, Karl et Louise V**andelac**, Le clonage ou l'art de se faire doubler, Montréal, Office national du film du Canada, 2000 (vidéocassette VHS).

P**arent**, Karl et Louise V**andelac**, Main basse sur les gènes, ou les aliments mutants, Montréal, Office national du film du Canada, 1999 (vidéocassette VHS), - 52 min.

PERELMAN, Chaïm, «Considérations morales», chapitre 2 de Éthique et droit, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1990, p. 307-428.

SANTURET, Josée, Le dialogue, Paris, Hattier, 1993 (Profils philosophiques).

S**tengers,** Isabelle, Sciences et pouvoir. Faut-il en avoir peur?, Bruxelles, Labor, 1999.

W**alker**, Ralph, Kant, Paris, Gallimard, 2000 (Coll. Les grands philosophes).

WILLIAMS, B. et J J. C. SMART, Utilitarisme. Le pour et le contre [1993], traduit par H. Poltier, Genève, Labor et Fides, 1997.

Compétences pédagogiques visées pour les étudiants au BES ÉCR:

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement atter
• - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinair curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création d liens significatifs chez l'élève ; • - Manifester une compréhension critique des savoirs à ensei de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens signifi chez l'élève ; • - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Consolidation
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la l d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés profession d'enseignant et d'enseignante.	
• - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et éc de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise
• - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précis l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseigne	Consolidation
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et coll de développement professionnel	
• - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogique associations professionnelles, banques de données) disponibles l'enseignement ; • - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; • - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigour sur des aspects précis de son enseignement.	Consolidation